

Rapport de la commission du Conseil communal chargée de l'étude du Préavis no PR08.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 540'000.- pour les travaux de restauration du clocher du Temple.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission était composée de Mmes Anna Rita Bartolotta, Martine Frey Taillard, Maryse Schneider et Françoise Weissbrodt remplaçante de M. André Perret ainsi que de MM. Daniel Bercher, Jacques Fivaz remplaçant de Mme Margrieta Donker, Sylvain Pittet, Pierre Wyssbrod et du soussigné désigné comme rapporteur.

Les membres de la commission, réunis le 20 mai 2008, remercient Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud et Monsieur Jean-François Sutterlet d'URBAT pour leur présentation et les réponses aux questions soulevées.

Ils regrettent cependant que la communication CO08.05 du 20 avril 2008 qui concerne le dépassement du crédit d'investissement accordé pour divers travaux de réfection au Temple de la Place Pestalozzi (orgues, galeries, électricité, clocher), n'étant pas encore parvenue à tous à l'heure de convocation, n'aie fait l'objet d'aucun commentaire.

Le préavis no 38 du 11 novembre 2004 laissait entrevoir la possibilité de subventions cantonales et fédérales. Elles n'ont pas été obtenues, le Canton devant alors appliquer un programme d'économie et la Confédération n'entrant en matière qu'en proportion de la subvention cantonale.

Dans le cadre du présent préavis l'expertise a été prise en charge par le Canton. La demande de subventionnement sera établie sur la base d'un dossier à constituer.

L'exécution des travaux devrait s'étendre sur une durée de deux à trois mois (hors vacances) et l'objectif de les terminer avant l'hiver semble réaliste.

L'estimation de 15% au chapitre des divers et imprévus peut paraître élevée. Elle est cependant conforme à l'usage pour des travaux effectués dans ce type de monument dont la vétusté fait toujours redouter des surprises possibles.

Un commissaire aurait souhaité qu'au terme de ces travaux la montée au clocher soit rendue possible dans le cadre des visites organisées par l'Office du Tourisme. Malheureusement, les coûts importants de mise en conformité pour un tel type d'exploitation ainsi que l'objectif de préservation des planchers d'époque rendent un tel projet difficile à réaliser.

Il a encore été relevé que de tels travaux sont difficiles à anticiper. En effet, le tuf et la molasse sont des matériaux sensibles à une modification du ph de l'eau, mais une telle modification et surtout le moment où une telle modification aura effectivement une incidence justifiant une intervention sont imprédictibles. De plus, il n'existe pas de traitement préventif.

En conclusion et à l'unanimité de ses membres la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le présent préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur

Laurent Gabella